

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)<sup>(1)</sup> MR SUZÉ MATHILDE

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3<sup>ème</sup> catégorie à <sup>(2)</sup> L'École maternelle Voltaire

à l'occasion de <sup>(3)</sup> La kermesse de l'école maternelle Voltaire

du 23 juin 2023 à 16 heures 30

au 23 juin 2023 à 22 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 22 03 23

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 139

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. me SUZÉ Mathilde, représentant les parents d'élèves École Voltaire

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie

à la cour de l'École maternelle VOLTAIRE

à l'occasion de la kermesse

du 23 juin 2023 à 16 heures 30

au 23 juin 2023 à 22 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 22 Mars 2023

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif